

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Lise LeBlanc	Numéro de permis 2012206	Date d'inspection Le 24 septembre 2021	
Nom de l'établissement Garderie chez Lise		Numéro de téléphone (506) 382-6845	
Adresse 23 croissant Murielle Dieppe NB E1A 7R3			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Maryse Léger		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

### Commentaires généraux

Les procédures relatives à la phase de rétablissement de la pandémie de Covid-19 ont été respectées lors de l'inspection.

Durant l'inspection, l'Inspectrice a observé la période de jeu libre, l'heure de la lecture et l'heure de la collation.

Le ratio est conforme au moment de l'inspection.

original signé par  
Maryse Léger

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 16 juin 2021

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Lise LeBlanc

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 16 juin 2021

\_\_\_\_\_  
Date